



ACCEUIL &gt; À propos du ministÈre &gt; Plan d'accessibilité 2007-2008

## Liens

- Planification d'accessibilité
- Biographie de la Ministre
- Plan axé sur les résultats
- Rapports Annuels – 2002/03 et 2003/04
- Planification culturelle municipale

## Plan d'accessibilité 2007-2008

Version en format pdf

## Table des matières

- Introduction
- Message de la ministre
- Rapport sur les réalisations
- Engagements - mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles
- Engagements - obstacles à surmonter
- Renseignements

## Introduction

En juin 2005, le gouvernement de l'Ontario a pris fermement position en faveur de l'accessibilité en adoptant la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

La LAPHO trace une feuille de route détaillée qui vise à rendre l'Ontario accessible à toutes et à tous grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application de nouvelles normes obligatoires d'accessibilité dans certains des aspects les plus importants de la vie quotidienne.

Cinq domaines clés devant faire l'objet des premières normes d'accessibilité ont été retenus : le service à la clientèle, le transport, l'information et les communications, le milieu bâti et l'emploi.

Les règlements sur l'accessibilité du service à la clientèle ont été approuvés par le lieutenant-gouverneur et ils entreront en vigueur le 1er janvier 2008.

Le Comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour le transport a élaboré une première proposition de normes d'accessibilité dans ce domaine. Cette proposition a été diffusée le 27 juin 2007, et le public a jusqu'au 28 septembre 2007 pour faire part de ses commentaires.

Le Comité d'élaboration des normes d'information et de communications a été constitué et a commencé à se réunir en avril 2007. Les membres des comités chargés de l'élaboration des normes d'accessibilité dans les domaines du milieu bâti et de l'emploi ont été choisis et leurs réunions débiteront à l'automne 2007.

Pendant que le gouvernement se prépare à appliquer la LAPHO, la province va connaître une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges, les universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis constituent une base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le cinquième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de la Culture. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2006-2007, et décrit les engagements pris pour 2007-2008 en vue d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient l'engagement du gouvernement de continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent réaliser pleinement leur potentiel.

**Message de la ministre**

Une Photo de  
Ministre Caroline  
Di Cocco

Au nom du ministère de la Culture de l'Ontario, j'ai le plaisir de présenter notre plan d'accessibilité 2007-2008. En vertu de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO), tous les organismes des secteurs public et parapublic sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels et de mettre ces plans à la disposition du public. C'est la cinquième année que des plans d'accessibilité sont élaborés et mis en œuvre par des organismes comme le nôtre dans toute la province.

Cette année marque le deuxième anniversaire de l'adoption de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) – une loi historique qui ordonne l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité dans des domaines clés de la vie quotidienne.

Les règlements sur l'accessibilité du service à la clientèle ont été approuvés par le lieutenant-gouverneur, le 11 août 2007, et ils entreront en vigueur le 1er janvier 2008. Le Comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour le transport a élaboré une première proposition de normes d'accessibilité dans ce domaine. Cette proposition a été diffusée le 27 juin 2007, et le public avait jusqu'au 31 août 2007 pour faire part de ses commentaires.

Le Comité chargé d'élaborer une proposition de normes d'accessibilité en matière d'information et de communications a été constitué et a commencé à se réunir en avril 2007. Les membres des comités chargés de l'élaboration des normes d'accessibilité dans les domaines du milieu bâti et de l'emploi ont été choisis et leurs réunions débiteront à l'automne 2007.

Pour sa part, le ministère de la Culture se fonde sur le succès de ses quatre premiers plans d'accessibilité et continue à étudier de nouveaux moyens de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées qui sont en relation avec ses services, qu'il s'agisse de son personnel, des membres du public ou des intervenants du ministère.

Le ministère est déterminé à améliorer l'accessibilité, et s'emploiera à recenser et à supprimer les obstacles existants et à éviter d'en créer de nouveaux, en collaboration avec l'ensemble de son personnel, du gouvernement et de ses intervenants et partenaires.

Le ministère poursuit ses efforts de formation du personnel en matière d'accessibilité. L'année dernière, par exemple, le ministère a passé en revue les programmes et les activités en cours, a informé les organismes de tout changement ou ajout à la réglementation et aux normes relatives à l'accessibilité, et a coordonné l'élaboration d'un nouvel outil d'approvisionnement en ligne. D'autres exemples sont fournis dans les pages suivantes.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou de vos inquiétudes à ce sujet. Vous trouverez l'information nécessaire pour nous joindre à la fin du présent document.

La ministre,

Caroline Di Cocco

**Rapport sur les réalisations****Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2006-2007****Service à la clientèle****Engagement**

Les gestionnaires du ministère enregistreront les demandes et les commentaires énoncés par le personnel et les intervenants extérieurs en vue d'évaluer les besoins en matière d'accessibilité.

**État d'avancement**

Engagement réalisé et permanent.

**Mesures et calendrier**

Un formulaire d'enquête sur l'accessibilité a été élaboré pour permettre aux gestionnaires du ministère d'enregistrer le nombre et la nature des demandes et des commentaires émis par le personnel et les intervenants extérieurs à propos de questions d'accessibilité.

Le document a été préparé et approuvé, et sera mis en circulation à l'automne 2007. L'équipe de planification de l'accessibilité analysera les résultats de l'enquête.

**Engagement**

Le ministère procédera à l'examen de tous ses programmes et activités, y compris les critères d'admissibilité et les termes des contrats relatifs aux programmes de subvention, en vue de les rendre accessibles aux personnes handicapées.

**État d'avancement**

Engagement en cours de réalisation.

**Mesures et calendrier**

Un sous-groupe procédera à l'examen de tous les programmes et activités du ministère, y compris les critères d'admissibilité et les termes des contrats relatifs aux programmes de subvention, ainsi que des formulaires et modalités de demande, afin de vérifier qu'ils tiennent compte des besoins d'accessibilité. L'examen sera fondé sur le modèle de vérification élaboré par le ministère des Affaires civiles et de l'Immigration.

Après cet examen, le ministère mettra en oeuvre un plan visant à supprimer les obstacles recensés dans ses programmes et activités qui empêchent les personnes handicapées de faire une demande de financement ou d'y accéder.

#### **Motif**

En 2006-2007, la mise en oeuvre de cet engagement avait été reportée en raison d'autres priorités et de changements dans la dotation en personnel. Le plan 2007-2008 inclura l'examen des programmes suivants : Subvention de fonctionnement aux organismes provinciaux de mise en valeur du patrimoine; Subvention aux organismes de mise en valeur du patrimoine; subvention destinée au développement des bibliothèques des Premières nations; Fonds pour le développement stratégique des bibliothèques; subventions aux centres d'information communautaire aux fins de l'équité salariale.

#### **EMPLOI**

##### **Engagement**

Le ministère veillera à ce que toutes les personnes chargées de l'approvisionnement étudient le nouvel outil de formation en ligne élaboré à leur intention par le ministère des Services gouvernementaux. En outre, les initiatives relatives à l'accessibilité dans le domaine de l'approvisionnement qui ont été mises en place ces dernières années seront poursuivies et examinées pour vérifier qu'elles restent conformes aux normes d'accessibilité.

##### **État d'avancement**

Engagement en cours de réalisation.

##### **Mesures et calendrier**

Le personnel chargé de l'approvisionnement sera informé de son obligation d'étudier l'outil de formation en ligne élaboré par le ministère des Services gouvernementaux et ajoutera cette responsabilité au plan de perfectionnement du rendement et d'apprentissage.

Le lien vers l'outil de formation en ligne sur l'accessibilité dans le domaine de l'approvisionnement sera envoyé à l'ensemble des gestionnaires et du personnel chargés de l'approvisionnement. Cette mesure sera mise en place d'ici septembre 2007.

Les possibilités d'amélioration et tous les obstacles éventuels seront recensés et les rapports feront état de mesures quantitatives, comme le pourcentage des employés chargés de l'approvisionnement ayant suivi la formation en ligne, le nombre d'approvisionnements examinés relativement à leur accessibilité, etc.

L'équipe de planification de l'accessibilité du ministère fera un point trimestriel sur l'état d'avancement de cet engagement.

#### **Motif**

En 2007-2008, l'équipe de planification de l'accessibilité effectuera un suivi pour s'assurer que les nouveaux gestionnaires et les employés chargés de l'approvisionnement ont terminé la formation en ligne.

##### **Engagement**

Le ministère continuera à examiner les initiatives relatives à l'accessibilité mises en place dans le domaine des ressources humaines pour recenser les possibilités d'amélioration et éliminer tout obstacle, par exemple en matière de descriptions d'emploi, d'orientation du personnel et d'adaptation des locaux.

##### **État d'avancement**

Engagement réalisé.

##### **Mesures et calendrier**

L'équipe de planification de l'accessibilité du ministère a reçu des rapports réguliers sur le travail accompli dans le domaine des ressources humaines et des mesures ont été prises pour traiter la question des obstacles recensés.

En décembre 2006, une liste des séances de formation recommandées aux nouveaux gestionnaires, comprenant la formation en ligne sur la LPHO et la formation au Programme de gestion des cas de maladies, de blessures et d'adaptation des conditions de travail, a été élaborée et affichée sur le site Web des Ressources humaines.

##### **Engagement**

Le ministère maintiendra et continuera à renforcer le rôle de l'équipe de planification de l'accessibilité.

##### **État d'avancement**

Engagement réalisé et permanent.

##### **Mesures et calendrier**

La mise en oeuvre de cet engagement s'est poursuivie en 2007-2008. Des mesures ont été prises pour mieux intégrer l'accessibilité dans les activités du ministère. Le plan comprend l'orientation du nouveau personnel et du personnel en place, une information lors des journées consacrées au personnel et des mises à jour du site intranet (p. ex. conseil du mois, référence dans le plan de perfectionnement du rendement et d'apprentissage).

##### **Engagement**

Les initiatives relatives à l'accessibilité qui ont été mises en place ces dernières années en matière de programmes et de politiques seront poursuivies et examinées pour vérifier qu'elles restent accessibles, notamment les questions relatives à l'accessibilité traitées dans le plan axé sur les résultats.

##### **État d'avancement**

Engagement réalisé et permanent.

#### Mesures et calendrier

Le ministère a élaboré un guide comportant une liste de vérification qui permet au personnel d'indiquer les problèmes d'accessibilité à traiter, leur incidence et la manière de les éliminer.

L'équipe de planification du ministère a examiné le guide au cours de l'année 2006 et l'a approuvé en février 2007.

Le guide doit être examiné, approuvé et adopté par le comité divisionnaire de leadership en 2007-2008.

#### Engagement

Le ministère étudiera et évaluera les technologies d'adaptation disponibles et la conception des sites Web accessibles, et continuera d'informer le personnel afin d'en encourager l'utilisation.

#### État d'avancement

Engagement réalisé et permanent.

#### Mesures et calendrier

Le ministère recensera les types de services requis.

L'équipe de planification de l'accessibilité a étudié toute l'information pertinente sur les nouvelles technologies ou méthodes d'adaptation, et l'a transmise au personnel suivant les besoins.

#### Engagement

Le ministère effectuera des sondages auprès du personnel pour déterminer le niveau de sensibilisation des employés aux questions liées à l'accessibilité et répondre de façon appropriée aux besoins de formation.

#### État d'avancement

Engagement en cours de réalisation.

#### Mesures et calendrier

En 2006-2007, un sondage auprès du personnel visant à évaluer les besoins de formation a été élaboré et approuvé par l'équipe de planification de l'accessibilité.

Le projet de sondage a été examiné et approuvé, et sera diffusé à l'automne 2007. L'équipe de planification de l'accessibilité en évaluera les résultats.

#### Motif

Le sondage a été reporté à l'automne 2007 en vue de recueillir le maximum de réponses du personnel.

### COMMUNICATIONS AND INFORMATION

#### Engagement

Les initiatives relatives à l'accessibilité qui ont été mises en place ces dernières années en matière de communications seront évaluées de manière à repérer les possibilités d'amélioration et à éliminer tout obstacle, par exemple dans les domaines suivants : contenu des sites Internet et intranet; service ATS; service 1 800; liste des interprètes et des spécialistes du langage gestuel accrédités; occasions offertes au personnel sur le site intranet pour signaler les obstacles repérés.

#### État d'avancement

Engagement réalisé et permanent.

#### Mesure et calendrier

Le ministère a établi un calendrier pour la remise de rapports réguliers à l'équipe de planification de l'accessibilité, qui détermine les mesures de suivi nécessaires.

#### Engagement

Le ministère collaborera avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario en vue de connaître les meilleures pratiques, les ressources, le matériel et les outils pédagogiques existants, et de diffuser l'information dans le cadre d'une campagne globale de sensibilisation et d'éducation destinée à son personnel et à ses principaux partenaires. La campagne encouragera l'utilisation des outils permettant d'améliorer l'accessibilité dans la prestation des services.

#### État d'avancement

À déterminer.

#### Mesures et calendrier

En 2006-2007, l'ordre du jour des réunions du ministère a régulièrement comporté l'examen des initiatives relatives à l'accessibilité devant faire l'objet d'une information auprès de son personnel et de ses principaux partenaires. Cet engagement sera également respecté en 2007-2008. L'équipe de planification de l'accessibilité a anticipé sur la mise en oeuvre de la LAPHO en donnant des renseignements sur les nouvelles normes en cours d'élaboration au titre de la LAPHO et a servi d'intermédiaire aux principaux partenaires du ministère.

#### Engagement

Le ministère informera les organismes de tout changement ou ajout à la réglementation ou aux normes relatives aux responsabilités des organismes en vertu de la législation sur l'accessibilité. Le ministère encouragera également les organismes à intégrer les questions d'accessibilité dans leurs programmes et services en termes de bonnes pratiques commerciales, particulièrement dans le cas des organismes qui traitent avec le public.

#### État d'avancement

Engagement permanent.

#### Mesures et calendrier

Le personnel du ministère transmettra aux organismes l'information relative à leurs responsabilités aux termes de la législation sur l'accessibilité.

Toute nouvelle information portant sur l'impact des initiatives relative à l'accessibilité sera diffusée aux organismes.

Lorsque des règlements ou des normes touchant les organismes sont adoptés, le ministère effectuera un suivi auprès de ces derniers.

#### Engagement

Le ministère examinera son site Web pour s'assurer que son contenu est accessible et que l'information relative aux questions d'accessibilité est tenue à jour.

#### État d'avancement

Engagement permanent.

#### Mesure et calendrier

Les domaines de programmes du ministère examineront le contenu du site Web afin de repérer tout obstacle éventuel et de prendre les mesures correctives adéquates.

#### Engagement

Le ministère entreprendra des activités et une collecte d'information visant à renforcer la sensibilisation aux déficiences intellectuelles, aux troubles de santé mentale et aux difficultés d'apprentissage.

#### État d'avancement

Engagement en cours de réalisation.

#### Mesures et calendrier

Deux séances d'information du personnel sont prévues, avec des conférenciers fournis par des associations oeuvrant dans l'intérêt des personnes souffrant de déficiences intellectuelles, de troubles de santé mentale et de difficultés d'apprentissage.

Les séances d'information sont prévues au cours de l'automne 2007.

#### Milieu bâti

##### Engagement

Tout effort raisonnable sera fait pour que les locaux existants et futurs du ministère soient accessibles.

#### État d'avancement

Engagement en cours de réalisation.

#### Mesures et calendrier

Les mesures d'urgence mises en place par le ministère ont été présentées à la haute direction au début de 2007. Des présentations analogues seront organisées à l'intention de l'ensemble du personnel à l'automne 2007.

Il n'existe aucun obstacle majeur à l'utilisation satisfaisante des bureaux du ministère par son personnel ou par les visiteurs.

Le ministère a passé en revue et supprimé les principaux obstacles à l'accessibilité dans ses bureaux, et continue à évaluer son milieu bâti à échéances régulières.

#### Lois et règlements

##### Engagement

Les lois et les règlements en vigueur ainsi que les projets de lois et de règlements seront examinés pour y repérer tout obstacle ou toute incidence sur l'accessibilité.

#### État d'avancement

Engagement réalisé et permanent.

#### Mesure et calendrier

Le ministère a introduit une nouvelle loi, la *Loi de 2007 sur le statut des artistes ontariens*. Aucun obstacle à l'accessibilité n'a été relevé dans cette loi.

Le ministère a apporté des modifications à la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. Jusqu'à présent, toute annonce légale devait être diffusée dans un journal à grand tirage. Une des modifications apportée à la loi permettra de diffuser les annonces légales conformément aux politiques adoptées par la cité de Toronto en vertu de la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* et par d'autres municipalités en vertu de la *Loi de 2001 sur les municipalités* (cette disposition n'est pas encore en vigueur). Aux termes de ces lois, les municipalités peuvent instaurer leurs propres politiques concernant les modalités de la publication des annonces légales. En modifiant la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* de manière à permettre différentes sortes d'annonces légales, on offre la possibilité de diffuser les annonces légales sur des supports et dans des médias accessibles.

---

#### Initiatives actuelles d'amélioration de l'accessibilité

Le ministère de la Culture a réussi à tenir, ou est en voie de tenir, les engagements décrits dans son plan d'accessibilité.

---

#### Engagements - mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles

Au cours de l'année à venir, le ministère s'engage à évaluer ses lois, ses règlements, ses politiques, ses programmes, ses pratiques et ses services en vue de déterminer leur incidence sur l'accessibilité des personnes handicapées.

#### Service à la clientèle

Le ministère de la Culture continuera à examiner ses politiques et ses programmes pour s'assurer qu'ils tiennent compte des besoins en matière d'accessibilité dans le domaine du service à la clientèle.

#### Emploi

La Direction des ressources humaines poursuivra ses activités visant à accroître l'accessibilité pour le personnel et à repérer et supprimer les obstacles.

#### Communications et information

Le ministère de la Culture continuera à évaluer et à étudier les technologies d'adaptation disponibles et la conception des sites Web accessibles, et continuera d'informer le personnel afin de favoriser l'utilisation régulière et sans obstacle de son site par les intervenants.

#### Milieu bâti

Le ministère de la Culture envisagera d'entreprendre une vérification de l'accessibilité de ses bureaux situés au 400, avenue de l'Université, en vue d'évaluer tout obstacle existant et de prévenir la création de tout nouvel obstacle.

#### Lois et règlements

Le ministère de la Culture continuera à examiner les projets de lois et de règlements pour s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences relatives à l'accessibilité. Dans toute la mesure du possible, il veillera à ce que les exigences relatives à l'accessibilité soient prises en considération aussi tôt que possible lors de l'élaboration des lois et des règlements (p. ex. lors de l'élaboration des politiques).

---

#### Engagements - obstacles à surmonter

Au cours de l'année à venir, le ministère de la Culture s'engage à repérer et à supprimer les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées, et à éviter la création de tout nouvel obstacle.

#### Milieu bâti Obstacle

La signalisation actuellement en place présente l'information dans un format qui peut constituer un obstacle pour les personnes ayant une déficience visuelle.

Les listes des numéros de téléphone du personnel qui sont affichées à l'extérieur des portes d'entrée des bureaux sont imprimées en caractères trop petits et sont difficiles à lire, même pour les personnes qui n'ont aucun handicap visuel.

En collaboration avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, un modèle de liste comportant une taille de caractères adéquate et des suggestions de couleurs et de contrastes sera fourni à tous les domaines de programmes.

#### Engagement

Toutes les listes de numéros de téléphone affichées dans les bureaux du ministère utiliseront une taille de caractères et une présentation accessibles au personnel et aux clients ayant une déficience visuelle.

#### Responsabilité

Collaboration entre les services ministériels et la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario.

#### Échéancier

Printemps 2008.

---

#### Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus. Veuillez communiquer

avec :

James Hamilton, président de l'équipe de planification de l'accessibilité du ministère : 416 212-7505  
james.hamilton@ontario.ca

Renseignements généraux : 416 212-0644  
Numéro ATS : 416 325-5170  
Sans frais : 1 800 866- 454-0049 (numéro local correspondant : 416 325-8758)  
Courriel : [info.mcl@ontario.ca](mailto:info.mcl@ontario.ca)

Site Web du ministère : <http://www.culture.gov.on.ca>

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires, à l'adresse : [www.mcsc.gov.on.ca/mcsc/french/pillars/accessibilityOntario/index](http://www.mcsc.gov.on.ca/mcsc/french/pillars/accessibilityOntario/index). Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

**Centre ServiceOntario du centre-ville de Toronto**

777, rue Bay, niveau inférieur, bureau M212,  
Toronto (Ontario) M5G 2C8  
Tél. : 416 326-5300.

Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938.

À Ottawa, composer le 613 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.

Service ATS : 1 800 268-7095.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN [1708-4687]

*This document is available in English.*

ONTARIO.CA | POUR NOUS CONTACTER | ENGLISH



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario

Confidentialité | Avis importants

Renseignements sur les droits d'auteur : © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007

Dernière mise à jour : le 20 août 2007